

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

#### **Arrêté du 7 octobre 2013 relatif à l'extension de compétence de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) d'HLM Les Logements de Champagne sur la région Lorraine**

NOR : ETL1323999A

Par arrêté de la ministre de l'égalité des territoires et du logement en date du 7 octobre 2013, la décision d'extension de compétence sur la région Lorraine de la société coopérative d'intérêt collectif d'HLM Les Logements de Champagne, dont le siège social est situé à Cormontreuil (51), est accordée.

La SCIC a désormais la compétence territoriale sur les régions Champagne-Ardenne et Lorraine et, après accord de la commune d'implantation de l'opération, sur le territoire des départements limitrophes à ces régions.